

Information du 1.1.2009 aux Membres de la FAMH

Révision de la liste des analyses: Entretien avec le Président de la confédération P. Couchepin

Situation à la fin de l'année 2008 et meilleurs voeux pour le début de l'année 2009

Chers Membres de la FAMH,

En octobre et novembre 2008, le contact direct et constructif entre la FAMH et les collaborateurs de l'OFSP responsables de la révision de la liste des analyses a à nouveau pu être intensifiée. Grâce aux travaux préparatoires approfondis, des corrections concrètes ont pu être effectuées dans la version gamma 03 (niveau du tarif, structure, positions), ceci en vue de la séance de la CFAMA du 25 novembre 2008. Des améliorations substantielles ont ainsi pu être apportées par rapport à la version bêta/gamma 02. La version gamme 03 présentée à la séance de la CFAMA comportait toutefois toujours des erreurs et surtout un niveau du tarif inacceptable d'après nos simulations sous conditions réelles des différents types de laboratoires (laboratoire d'hôpital, privé et de cabinet médical).

Le 1^{er} décembre, une délégation de la FAMH reçut l'occasion de présenter les points de vue et arguments de notre association au président de la confédération P. Couchepin, en présence des collaborateurs responsables de l'OFSP. Dans une première phase, nous avons commenté la version gamma présentée à la CFAMA:

- Les extrapolations utilisant les volumes réels des différents types de laboratoires montrent un niveau du tarif irréaliste et inacceptable ainsi que des positions contenant toujours des erreurs.
- Un tel niveau tarifaire a inévitablement des suites fatales pour tous les types de laboratoires, et tout particulièrement pour les laboratoires d'hôpitaux de petite taille, particulièrement touchés par les tarifs disproportionnellement bas du chapitre 1.
- Un tel niveau tarifaire met en danger le principe de l'excellent service de laboratoire en Suisse.
- Raisons de ce développement erroné:
 - Utilisation de mauvaises bases avec prise en compte des tarifs allemands, bien que la structure des services et les volumes ne soient absolument pas comparables.
 - L'expert technique allemand mandaté ne connaît pas les conditions suisses et se base exclusivement sur des expériences allemandes.
 - La pratique éprouvée du service de laboratoire décentralisé en Suisse n'est pas prise en compte.
 - Les extrapolations de l'OFSP se basent sur les statistiques partielles et inexactes de santé suisse.

Dans une deuxième phase, nous avons transmis au président de la confédération quelques faits essentiels, entre autres:

- La part modeste des coûts des laboratoires en Suisse, en comparaison européenne.
- L'importance du laboratoire dans le diagnostic, notamment pour le service de santé décentralisé.
- L'influence de la longueur des séries sur les coûts de production (pas comparable avec la situation en Allemagne!).
- Les effets d'une nouvelle baisse importante du tarif avec mise en danger du service décentralisé en Suisse.

La FAMH a finalement annoncé les exigences suivantes:

- Le niveau général du tarif doit être augmenté.
- Les tarifs disproportionnellement bas du chapitre 1 (analyses automatisables) doivent être élevés à un niveau réaliste et correspondant aux volumes (longueur des séries).
- La séparation nette entre coûts de production et overhead exige que le forfait de prescription soit augmenté au minimum à Fr. 24.- ou 26.- (montant calculé et réaliste).

- L'introduction du nouveau tarif doit se faire par étapes.
- Un délai de 6 mois au moins doit être prévu entre la publication et la mise en vigueur, afin que des adaptations p.ex. informatiques (numéros de position à 7 chiffres) puissent être réalisées.

La FAMH est certaine d'avoir défendu avec conviction l'ensemble des intérêts de tous ses membres. Ses arguments ont bien pu être présentés et commentés. Le président de la confédération était parfaitement préparé et la discussion très constructive et marquée d'un respect mutuel. L'OFSP et le président de la confédération ont souligné la collaboration constructive et correcte de la FAMH. La présence des collaborateurs responsables de l'OFSP était utile pour approfondir certains points.

Ces discussions positives nous ont donné l'impression que les arguments de la FAMH ont été pris au sérieux. La FAMH s'attend donc à ce que ses exigences soient prises en compte dans la version finale de la liste des analyses.

Cette version finale est actuellement en consultation auprès des offices. Elle n'est pas à disposition de la FAMH et n'a donc pas pu être vérifiée.

Selon les discussions, la mise en vigueur de la nouvelle liste des analyses n'est pas planifiée avant le milieu de l'année 2009.

Nous attendons donc tous avec le plus grand intérêt la publication de la version finale après la consultation auprès des offices. La FAMH estime que d'autres mesures ainsi que tout activisme politique ne sont actuellement pas indiqués et pourraient nuire à l'intérêt général.

Nous vous informerons bien entendu dès qu'il y aura du nouveau.

Bonne année et cordiales salutations.

Votre Comité FAMH

1.1.2009